



## Commune de Cartigny

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2014**

**PROCES-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Moget, présidente F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, J. Cocquio, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusé :	Y. Cogne
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	J. Turin

---

La Présidente ouvre la séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014**

➤ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

La présidente rappelle que le secrétariat a adressé plusieurs fiches de synthèse relatives aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG concernant des soutiens octroyés via le fonds intercommunal et que le droit d'opposition court jusqu'au 13 octobre. Ces décisions ne font l'objet d'aucune remarque.

La présidente communique ensuite les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2015. Il s'agit des lundis 19 janvier, 16 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 1<sup>er</sup> juin (séance d'installation), 15 juin (sous-réserve), 14 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre.

### **3. Communications du maire et des adjointes**

Communications de Mme Walthert :

Mme Walthert souhaite interpeller le conseil au sujet de l'avenir du congélateur communal. Après avoir remplacé le système de refroidissement en 2007, il s'avère que le condensateur est défectueux et que le montant des réparations s'élèverait à environ 8'000 F. Au vu de l'importance de ces travaux, l'exécutif envisage d'arrêter cette prestation au 31 décembre 2014 et d'envoyer un courrier aux utilisateurs pour leur fixer un délai à fin janvier pour vider leur casier.

M. Duriaux estime qu'il serait bon de réaliser un sondage auprès de la population pour se faire une idée de combien de personnes seraient réellement intéressées et prêtes à garder cette prestation. En effet, il estime que sur le principe, il est délicat d'arrêter une prestation mise à disposition de la population depuis de nombreuses années.

Mme Zach propose de réaliser ce sondage et d'informer les locataires du nouveau prix de location afin que les travaux de remise en marche et d'entretien soient entièrement couverts par les recettes de location.

La décision de continuer à offrir ce service dépendra du nombre d'intéressés tout en sachant que le montant des travaux s'élève à 8'000 F et que le coût de la maintenance annuelle est d'environ 12'000 F.

#### Communications de Mme Bolle de Paoli :

Les responsables de l'AMAC (la garde pour les enfants de l'école à partir de 16h) ont contacté l'exécutif en juin dernier pour évoquer un manque de liquidités de 500 F pour le paiement des salaires des animatrices. Cette rallonge exceptionnelle a été versée par Cartigny.

L'AMAC était en manque de cette somme pour deux raisons :

- 1) le nombre d'enfants inscrits a été surestimé lors de la présentation du budget AMAC l'année passée.
- 2) un certain nombre de factures n'ont pas été payées par quelques familles.

Une rencontre aura lieu en septembre avec les responsables de l'association afin que les comptes soient présentés à l'exécutif.

#### Communications de Mme Zach :

Cette année, le CartiGlobe se déroulera les 26 et 27 septembre. Plusieurs séances de préparation ont eu lieu entre la jeunesse et l'exécutif.

La soirée villageoise aura lieu le vendredi soir avec repas et concert du groupe cartignois Nancy et les BonsJacks suivi d'un groupe de musiciens plus jeunes. L'entrée sera toujours gratuite sur présentation du tout-ménage. Les mineurs seront accompagnés de leurs parents en première partie de soirée. A 22h, ils devront quitter l'enceinte car la fête est réservée aux plus de 18 ans

Comme l'année passée, la Jeunesse a réalisé un gros travail de préparation avec la FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme). Il y aura plusieurs nouveautés, notamment :

- une formation proposée par la FEGPA pour tous les jeunes qui tiendront un bar.

- une sono plus petite que l’an dernier (un contrôle de décibels est envisagé).
- La vente d’alcool à un prix plus élevé ainsi que la création d’un cocktail sans alcool attractif (l’eau sera gratuite à chaque bar comme l’année passée).
- La distribution de bracelets réfléchissants la nuit a été envisagée pour les personnes qui rentrent à pied dans un souci de sécurité.
- Le système des verres avec une consigne de 2 F.
- La nomination de plusieurs responsables au sein de la Jeunesse. Un pour la sécurité, un pour les horaires, un pour la caisse ainsi qu’un pour chaque bar.
- De nouveaux jeunes se joignent à la jeunesse cette année (ces derniers ne pourront pas tenir de bar et s’occuperont de l’organisation et la maintenance).
- Une petite entreprise de petite restauration sera engagée.
- L’arrêt de la musique à 2h pour que la première vague de jeunes puisse prendre le premier Noctambus. (à noter qu’après 2h, la sortie est définitive)
- L’arrêt complet de la distribution d’alcool à 3h, suivi d’une distribution café/croissant en attendant le départ du dernier Noctambus de 4h.
- La présence de la sécurité (“Safety Park Management”) non plus jusqu’à 2h comme il en était convenu l’année passée, mais jusqu’à ce que tous les jeunes soient partis. (à noter que Nez Rouge et le service de Samaritains seront de nouveau présents)

Il faudra reprogrammer des groupes afin que les musiciens mineurs puissent jouer plus tôt et que leur public, composé essentiellement de mineurs, ait l’opportunité d’assister au concert avant la limite de 22h.

#### Communication de Mme Zach :

Le 11 juillet dernier, le Conseiller d’Etat M. Antonio Hodgers, Mme Nemeç Piguet de la CMNS, Mme Dufresne de la direction des autorisations de construire et M. Gauthey de la direction du développement urbain ont été reçus à la mairie de Cartigny pour évoquer les sujets suivants :

- PLQ, construction Pahud. Un PLQ préalablement exigé par la CMNS a été réalisé par Mme Nemeç Piguet ; il va être envoyé sous peu en consultation. Une demande de dérogation a également été déposée pour que le projet Pahud puisse avancer. De plus, en parallèle à tout cela, ce PLQ va être soumis à enquête publique et tout le processus va être fait jusqu’à la votation au Grand Conseil pour que le PLQ soit adopté. Le projet en question a bien été reçu à la mairie et on espère qu’il sera débloqué.
- La champignonnière. Cette dernière devait être reconstruite mais, faute de moyens financiers, cela ne s’est pas fait. L’enceinte est actuellement louée à des tiers et cela n’est pas autorisé. Mme Dufresne a d’ailleurs bien souligné qu’aucune activité en dehors de celle de la champignonnière n’est autorisée et qu’un inspecteur va être envoyé sur place pour faire un constat. Des nouvelles sont attendues prochainement.
- La parcelle Bocion. Cette dernière est de nouveau dans un état désastreux. Par conséquent, un inspecteur va être envoyé sur place. Par contre, l’exécutif s’est rendu compte que la parcelle Bocion bloque le projet Baertschiger à cause d’une construction qui doit être démolie. L’exécutif se charge de faire la lumière sur cette affaire auprès du département.

- ProNatura. Le projet ProNatura et l'entreprise Astié qui stocke son matériel et fait régulièrement des feux de l'autre côté de la route a été évoqué. Mme Dufresne enverra également un inspecteur sur place et tiendra informée la commune.
- Projet de déclassement d'un terrain agricole. (voir le rapport de commission sous point 4)
- Le projet du chemin du Moulin Vert en collaboration avec l'association Suisse Rando : le chemin étant historique, la CMNS serait vraiment partie prenante pour qu'il puisse être rénové mais l'Etat n'en a pas les moyens financiers. Suisse Rando va s'occuper d'évoquer le cas avec la Confédération. Il est envisagé de mener une recherche de fonds et, par la suite, de monter un projet de restauration pour que le chemin soit classé monument historique.
- La tombe Camoletti. Il s'agit d'une tombe non entretenue par la famille qui serait susceptible d'être retirée en cas de besoin. La CMNS n'a pas encore décidé si cette tombe serait mise à l'inventaire et les concessions payées ou si un jour elle serait déplacée au cimetière des Rois.

Mme Zach enchaîne sur une décision prise lors d'un ensevelissement. Une personne de la commune est décédée fin août et son souhait était de reposer dans la tombe de son mari dont la concession a été payée.

Or, à côté de cette tombe, se trouve la double tombe de M. Jean Martin, écrivain cartignois. Il est à préciser que la concession n'est plus payée depuis 1981 et ce, malgré nos relances (selon le règlement communal, cela en fait une tombe libre). De plus, sa grande pierre tombale gênait l'accès à la tombe voisine. Il a donc fallu retirer ce rocher faisant office de pierre tombale. Le Conseil municipal doit maintenant se prononcer sur la proposition d'installer une plaque avec inscription directement sur la tombe de Jean Martin (en lieu et place des inscriptions qui figuraient sur le rocher). Proposition est également faite d'apposer cette plaque sur un des murs de la maison Martin (après accord du propriétaire.) Mme Bolle de Paoli ajoute que le souhait de faire poser une plaque est survenu avant les quelques critiques qui ont suivi le retrait du rocher. En effet, malgré le désintérêt de la famille, Monsieur Jean Martin a été une personnalité importante est demeure une fierté pour la commune.

Mme Zach fait savoir que M. Daniel Jaquenoud, technicien engagé il y a 4 ans, a annoncé dans un premier temps qu'il allait prendre sa retraite anticipée et quitter sa fonction à la fin de l'année 2015. Il a ensuite changé d'avis en annonçant son départ pour fin mars 2015 ; cela a mis l'exécutif dans l'urgence de publier une annonce pour trouver un remplaçant.

Cette annonce est parue mercredi dernier pour un poste à 100% dès mars 2015. Il est prévu que la nouvelle personne puisse travailler un mois avec M. Jaquenoud pour se familiariser avec les dossiers.

#### Communications de Mme Bolle de Paoli :

Mme Bolle de Paoli souhaite rappeler que Mme Bocquet a arrêté sa tâche à la mairie au mois de juin. Elle tient, au nom de tous, à la remercier chaleureusement pour les nombreuses années passées à la mairie et la qualité exceptionnelle de son travail.

#### **4. Rapports de commissions**

Rapport de la Commission de l'agriculture, environnement et aménagement :

Le rapport est distribué en séance et M. Christen en donne lecture.

***Rapport de la commission agriculture, environnement et aménagement sur l'image directrice, une alternative au plan directeur communal***

*En date du 26 août 2014, la commission susmentionnée s'est réunie à la mairie de Cartigny pour étudier la possibilité d'élaborer une « image directrice ». Un document fourni par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du canton de Genève propose de développer une vision d'ensemble du développement du territoire de la commune ainsi que de ses besoins.*

*Les différentes phases nécessaires pour parvenir à planifier et orienter des projets futurs du développement de la commune ont d'emblée interpellé l'ensemble de la commission du point de vue du coût que cela engendrerait (honoraires des mandataires, étendue de l'étude, etc...). Il s'avère que la situation financière de notre commune ne nous permet pas actuellement d'investir dans de tels projets à étapes successives.*

*Il est à relever que les déclassements de terrains agricoles sont extrêmement difficiles voire impossibles en raison de la surface d'assolement (SDA) exigée par Berne ; terrains qui doivent pouvoir être cultivés en cas de guerre. Si l'on devait un jour être face à un problème de déclassement, il faudrait plutôt envisager un échange de terrain en droit à bâtir.*

*Nous restons néanmoins attentifs et ouverts à d'autres solutions pouvant se présenter pour pouvoir développer les infrastructures de notre commune.*

Précisions de Mme Bolle de Paoli :

M. Hodgers, lors de sa visite à Cartigny, a déclaré qu'il émettait une réserve à se lancer dans une image directrice très coûteuse et qui occuperait énormément de temps. Il a également ajouté qu'il était très difficile actuellement de déclasser des terrains agricoles en zone à bâtir et qu'il valait mieux envisager un échange de droit.

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires :

Le rapport est distribué en séance et Mme Dubouloz en donne lecture.

***Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du lundi 1 septembre 2014***

***1. Subvention :***

*-Suite au retraitement progressif de notre soutien financier au Burkina Faso, nous sommes en possession d'un montant de Frs 2'000.- que nous pouvons allouer à une nouvelle association de notre choix.*

*Après consultation de différents dossiers de demande d'aide qui nous étaient parvenus, nous optons pour faire venir Madame Pellaud, présidente de l'association « Terre des Sourires ». Cette association œuvre au Laos. Nous rencontrerons cette*

personne le lundi 6 octobre à 20h afin qu'elle nous expose les projets en cours et qu'elle puisse répondre à nos questions.

### **2. Pupitres de l'école :**

-Mme Bolle de Paoli s'est rendue à l'école suite à un signalement de notre concierge qui lui avait dit que les pupitres et chaises des élèves de l'école commençaient sérieusement à vieillir. Un bureau coûtant la somme de Frs 820.- pièce, il nous importait de vérifier l'information avant d'engager de grands frais. Après vérification et accord des enseignants, il s'avère que des remplacements ne sont pas encore nécessaires.

### **3. Escalade des aînés :**

-La date proposée pour cette année par l'exécutif est le dimanche 14 décembre mais après discussion en commission, nous vous proposons de faire l'escalade des aînés le samedi 13 décembre.

-En terme d'animation, Delphine va prendre contact avec le chœur d'hommes de Cartigny qui pourrait nous chanter quelques chants de son répertoire et qui pourrait aussi tous nous faire chanter avec quelques airs connus.

-Repas : Certains d'entre nous étaient mitigés quant à la qualité servie par le traiteur l'an dernier. La commission propose cette année la réalisation du plat principal à Laurence et Thibaud Cogne. Un contact a déjà été pris.

### **4. Crèche communale d'Aire-la-Ville :**

-Mmes Bolle de Paoli et Zach ont participé en date du 19 juin à une séance de travail relative à ce projet avec les autorités communales d'Aire-la-Ville ainsi qu'avec les représentants des communes de la Champagne et du Mandement intéressées. Lors de cette séance, un plan financier a été proposé.

Pour rappel :

1) Le projet de cette crèche a une capacité d'accueil prévue de 32 places.

2) A ce jour, notre conseil municipal a déjà pris la décision suivante, à savoir :

-l'achat de 1 place

-la location de 2 places

Situation actuelle pour Cartigny :

1) Nous louons 3 places à la crèche de Confignon. Ces trois places sont occupées par 5 enfants.

2) 10 enfants sont aujourd'hui en attente de place dans notre commune.

-Lors de la séance du 19 juin, la commune d'Aire-la-Ville a proposé aux communes intéressées de s'impliquer davantage dans l'achat de places. L'idéal serait l'achat de 3 places. En effet, si une majorité de places sont achetées et non louées, Aire-la-Ville n'aurait pas à assumer une trop forte charge de frais d'exploitation.

Pour rappel :

-l'achat d'une place représente Frs 100'000.- à titre d'investissement pour le bâtiment et Frs 20'000.- pour les frais de fonctionnement (FI et participation des parents déduits)

La commune d'Aire-la-Ville demande aux communes de lui rendre une réponse sous forme d'accord de principe. Afin de pouvoir prendre cette décision majeure en toutes connaissances de cause, la commission des Affaires sociales et scolaires propose une séance conjointe avec la commission des finances à la mi-novembre, séance à laquelle nous convierons monsieur Apotheloz afin qu'il puisse répondre à toutes nos questions.

Quelle que soit la décision finale que prendra notre conseil, la dépense (investissement du bâtiment) sera à prévoir pour le budget 2016.

**5. Divers :**

-La date du lundi 24 novembre à 20h a été retenue pour préparer les cartes de vœux pour nos aînés. Il est nécessaire d'en recommander cette année.

Interpellation de Mme Bolle de Paoli :

Au sujet de la crèche, les questions vont être les suivantes : Est-ce que le Conseil municipal maintient sa position, à savoir l'achat d'une place et la location de deux ? Ou décide-t-il après présentations de MM. Roch et Apotheloz d'envisager l'achat de trois places ?

Question de Mme Bolle de Paoli :

Concernant la date du repas de l'Escalade pour les aînés, Mme Bolle de Paoli sonde les conseillers municipaux présents dans le but de savoir si la célébration devrait se faire plutôt le samedi que le dimanche.

La Présidente propose de procéder à un vote :

➤ Le samedi est voté à l'unanimité, dont une voix pour le dimanche et deux abstentions

**5. Propositions et questions**

M. Pignat a remarqué que le nombre de fouines et de dégâts causés par ces dernières à La Petite-Grave a augmenté et aimerait savoir si une démarche a été entreprise avec la commune concernant ce problème.

La démarche du sonar, par exemple, ne serait pas envisageable car elle est essentiellement privée. Toutefois, Mme Zach compte évoquer le thème des fouines lors d'une réunion avec les autres communes.

Mme Bolle de Paoli propose de faire paraître certains trucs et astuces contre les fouines dans un prochain bulletin d'infos.

Fin de la séance à 22h10

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....